



Tabagisme au travail

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 1er décembre 2003

La fumée des cigarettes est puante, ce qui dérange le bon sentiment durant toute activité accompagnée de sa respiration. tout au plus, dans les bars et les restaurants les zones non-fumeurs sont rares malgré la loi evin. c'est invivable. ce pays rejoint petit à petit le tiers monde. sans forte action, il y restera !

En entrant dans le bureau on passe à travers un autre bureau enfumé occupé par une des fonctionnaires. Il n'est pas raisonnable de se plaindre car, en tant qu'enseignant de l'établissement on a besoin de ces fonctionnaires. Pour être correct, il faut dire que celui qui traite mon dossier est charmant, et s'il fume, je l'ignore, car il ne le fait pas à son lieu de travail. Que dois-je entreprendre pour éviter cette situation ?

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme
Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.